

## AFFAIRE DU PETIT KENZO

### **L'Enfant Bleu dénonce les carences d'identification et de signalement dans cette effroyable affaire ayant conduit au décès de Kenzo.**

L'affaire avait provoqué une vive émotion à l'époque : la mort consécutive à des actes de torture du petit Kenzo âgé de 21 mois dans la chambre d'un hôtel de Lunel, en février 2017.

La mère de l'enfant, Angéline Seine, âgée de 21 ans et son compagnon d'alors, Teddy Maton, un homme de 33 ans, avaient immédiatement été mis en examen après qu'il fut établi que le garçonnet était devenu depuis plusieurs mois le souffre-douleur de ce couple en errance. Le rapport d'autopsie et sa terrifiante liste de sévices avait alors révélé le calvaire subi pendant 4 mois par Kenzo, frappé à mort mais aussi brûlé et mordu.

En avril 2019, la cour d'appel de Montpellier avait prononcé le renvoi devant la cour d'assises de Teddy Maton pour meurtre, actes de torture ou de barbarie et violences habituelles sur mineur. Des faits qu'il contestait jusqu'alors en rejetant l'entière responsabilité sur la mère de l'enfant. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Angéline Seine sera, malgré ses dénégations, jugée pour complicité d'actes de tortures et violences habituelles. Elle encourt 20 ans de réclusion criminelle.

Le procès de la mère de l'enfant et de son ex-compagnon se tiendra du 26 au 30 octobre devant la cour d'assises de Montpellier.

L'association L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée, qui s'est constituée partie civile dans cette terrible affaire, pointe plusieurs points sensibles du dossier :

- **Le rôle des professionnels de santé dans le signalement de la maltraitance infantile.**  
Malgré la situation instable et précaire dans laquelle vivait Kenzo les dernières semaines avant son décès, l'enfant avait été présenté par sa mère par deux fois à un membre du personnel médical en décembre 2016 puis en janvier 2017. Tandis que l'enfant avait été admis à plusieurs reprises à l'hôpital notamment pour une brûlure importante et la réfection de pansements. Et, malgré des signaux qui auraient dû donner l'alerte (un enfant affaibli et sale, présence d'un gros hématome sur le visage, etc.), aucun de ces professionnels de santé n'a signalé le petit Kenzo auprès des services de la Protection de l'Enfance.
- **La responsabilité de l'entourage de l'enfant.**  
Par ailleurs, l'association déplore - une fois de plus - le silence qui a régné autour de ce cas de maltraitance ultime ayant entraîné la mort d'un enfant. Les témoignages recueillis dans le cadre de l'enquête indiquent qu'un grand nombre de personnes (famille et amis) avait ou aurait dû soupçonner que le petit Kenzo était en danger. Et pourtant, personne n'a parlé.

D'une manière générale, **L'Enfant Bleu rappelle l'absolue nécessité pour tous** (professionnels exerçant au contact d'enfants mais aussi voisinage, famille et amis) **d'alerter, même en cas de simple doute et pas seulement lorsque l'on est témoin direct de maltraitance sur enfant.** En effet, une erreur de signalement sera toujours moins dangereuse que le risque de laisser un enfant dans une situation de danger pouvant aller jusqu'à une issue fatale en cas de silence. Pour cela, il est indispensable de promouvoir les numéros d'appel d'urgence comme le 119 - Allô Enfance en Danger, le 17 - Police Secours et les numéros des associations de protection de l'enfance comme L'Enfant Bleu (01 56 56 62 62).

Par ailleurs, **L'Enfant Bleu souligne que cette affaire illustre la nécessité et l'urgence d'avancer sur le projet de « parcours des 1000 jours »** issue du rapport de la commission regroupant 18 experts et dirigée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, qui a été remis à Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles, auprès du ministre des Solidarités et de la Santé . En effet, il s'agit d'une période de développement décisive, comprise entre le 4<sup>e</sup> mois de grossesse et les deux ans d'un enfant, qui est aussi une période de grande vulnérabilité. La création d'un « parcours des 1000 jours » de soutien à la parentalité comprendrait notamment un accompagnement personnalisé commençant dès l'entretien du 4<sup>e</sup> mois de grossesse, se poursuivant en maternité et jusqu'au domicile, et qui se renforcerait en cas de fragilités psychologiques, économiques et sociales, de maladies ou d'un handicap. Un suivi dont n'a malheureusement pu bénéficier le petit Kenzo.

#### **CONTACT PRESSE :**

Agence THE DESK  
Aurélie Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com